

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SOUTIEN SCOLAIRE 2013-2014

L'ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

L'élève a-t-il le français pour langue maternelle ? Oui Non

Classe actuelle :

Etablissement scolaire fréquenté cette année :

Est-il redoublant ? Oui Non

A-t-il déjà suivi des cours de soutien scolaire ? Oui Non

Si oui, dans quelles classes et quelles matières ?

LE RESPONSABLE

Melle Mme Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéros de téléphone :- Domicile :

- Portable :

- Travail :

Adresse e-mail :@.....

Lien de relation avec l'élève : Père Mère Autre :

LES COURS

Dans quelle(s) matière(s) a-t-il besoin d'un soutien scolaire ?

Mathématiques

Histoire-géographie

Français

Quels sont les objectifs principaux à atteindre ?

Améliorer ses méthodes de travail

Rattraper son retard

Suivre ses devoirs

Réussir son examen

Passer en classe supérieure

Obtenir un bon bulletin

Autre, précisez :

REGLEMENT INTERIEUR



Le soutien scolaire a pour objet l'aide au travail scolaire. Son but est d'apporter une aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés pour apprendre et comprendre les connaissances qui leur sont enseignées.

L'objectif est d'organiser des cours de soutien sous la forme d'études surveillées afin d'aider ceux qui désirent surmonter de tels problèmes et ainsi éviter leur mise en marge du système scolaire. Ces cours de soutien sont réservés en priorité aux habitants de la Commune de Champigny-sur-Marne, et suivant une scolarité sous quelque forme que ce soit.

Le soutien scolaire est assuré par des bénévoles de l'Association IRO-O, le mercredi de 18h à 19h00h du CE1 au CM2 / de 18h à 20h à partir de la 6^{ème}.

L'inscription au soutien scolaire est gratuite.

Les enfants participant doivent obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils peuvent causer à autrui (assurance responsabilité civile).

L'Association est responsable civilement des dommages corporels subis accidentellement par l'enfant, lors d'un cours de soutien, dans la limite où sa responsabilité a été démontrée. Cette responsabilité s'applique uniquement dans ses locaux et ne couvre pas le trajet domicile-Association. En aucun cas l'Association ne pourra être tenue pour responsable si un Adhérent se trouve ailleurs que dans les locaux de l'Association pendant le créneau horaire qui lui est réservé. Il est notamment de la responsabilité des parents ou tuteurs de s'assurer que l'enfant mineur se rend bien dans les locaux de l'Association quand il y va par ses propres moyens.

Le téléphone portable de l'enfant sera coupé pendant le temps du soutien scolaire. Exceptionnellement l'Intervenant bénévole pourra autoriser l'enfant à garder son téléphone en service si un appel prévu ayant un véritable caractère d'urgence peut survenir pendant le cours. Dans ce cas, l'enfant préviendra l'intervenant en début de cours.

Il est interdit d'utiliser tout autre appareil électronique qu'une calculatrice ou que les ordinateurs de l'Association pendant le cours. Les appareils photographiques et caméras, sous quelque forme que ce soit, sont notamment interdits pendant les cours.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Association IRO-O, qui autorise ses bénévoles à imposer des règles de prudence, de civilité, de bienséance, d'hygiène et de respect d'autrui.

Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner une exclusion du soutien scolaire.

Je soussigné(e) Mlle... Mme... Mr,reconnait avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur du soutien scolaire, pour l'enfant : Nom :Prénom :

DROIT A L'IMAGE ET FICHIERS INFORMATIQUE

Toutes les données recueillies sont soumises aux dispositions habituelles de la loi « informatique et libertés ».

En participant aux activités, ateliers et animations de la ludothèque IRO-O, vous accordez un droit à l'image à l'association IRO-O et acceptez que vous ou personne sous votre responsabilité apparaissent sur des photographies ou des vidéos réalisées lors de ces actions et utilisées dans le cadre de la communication de l'association IRO-O. En cas de non-acceptation, vous devez rajouter après votre signature la mention « je ne souhaite pas apparaître dans aucun support média, site Internet, magazine communal ou autre ».

A Champigny sur Marne, le /...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».